

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 10 novembre 2007

Prise d'effet le 1er avril 2008

Livre 4, Article 9.7.2.6 (nouveau)

9.7.2.6 *Un signal sonore pouvant être entendu dans tous les parcours sera donné au début de chaque jour de compétition et sera aussi donné lorsque la compétition sera finie.*